

ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 – BO 39 2022

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Ivan Riceputi, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Route de Vermala 3a, 3963 Crans-Montana ; parc. 661
Enseigne	:	Resto-Bar Grand-Signal
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer
Horaires	:	7h30 – 24h
Début de l'activité	:	01.12.2022
Employeur	:	MAMI Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

3963 Crans-Montana, le 30.09.2022

Le Service des Patentes